

l'enseignant

L'école libératrice

Académie de Bordeaux

se-unsa.

Bienvenue dans votre métier de l'Education Nationale

Le SE-Unsa vous souhaite la **bienvenue dans le métier** en tant que fonctionnaire stagiaire de l'Education Nationale et « seconde carrière » si vous entamez une reconversion.

Par ses interventions, **le SE-Unsa a pris et prend toute sa part de responsabilité dans la recherche constante d'accompagnement et d'amélioration de vos conditions d'affectation et de formation initiale et continue.** Un travail que le SE-Unsa continue bien sûr de mener avec la réforme de la formation des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education.

Parce que **nous sommes collègues**, et donc conscients de vos inquiétudes et de vos interrogations, l'équipe du SE-Unsa est présente à vos côtés : **répondre à vos questions, vous conseiller et vous accompagner.**

Parce qu'au SE-Unsa, nous croyons que rien ne remplace la relation humaine, vous nous verrez régulièrement afin de vous accompagner pas à pas lors de vos journées de formation et nous apprendrons à mieux nous connaître.

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter une très belle rentrée au sein de l'Ecole, creuset de notre République indivisible, laïque, démocratique et sociale. L'Ecole vise à transmettre des connaissances et des compétences, à développer l'esprit critique, et à faire partager les valeurs de la République aux jeunes pour qu'ils s'intègrent à notre société et y apportent leur contribution.



Cathy Ambeau
Responsable académique Entrant.es dans le métier
Conseillère nationale Laïcité, Ecole et Société
06 12 02 84 76

Qui sommes-nous ?



SYNDICAT des enseignants de l'Unsa

Le SE-Unsa est l'un des plus importants syndicats enseignants de France ; il a des représentants dans toute la métropole et dans les territoires ultra-marins.

Le SE-Unsa est le seul syndicat à proposer un projet de la maternelle au lycée. C'est :

- un syndicat **laïque** : nous sommes membres fondateurs du CNAL -Comité National d'Action Laïque- et en assurons le Secrétariat Général avec Rémy-Charles Sirvent.
- un syndicat **autonome** : nous affirmons notre totale indépendance à l'égard des pouvoirs politiques, économiques et religieux ;
- un syndicat **réformiste** : nous refusons de nous enfermer dans la protestation. Nous ne rejetons pas à priori les réformes. Nous sommes favorables à un véritable dialogue social. Le SE-Unsa, syndicat utile, se veut force de propositions et d'efficacité sur les **questions de l'Ecole mais aussi de société (égalité femmes hommes, environnement...).**

Au delà des personnels de l'Education Nationale, l'UNSA défend et représente d'autres catégories de travailleurs, publics ou privés.



Plus forts ensemble !

SOMMAIRE

Votre année de formation
Votre gestion de carrière
Votre syndicat enseignant de proximité
Unsa, Unsa-Education et SE-Unsa
Etre informé.e, accompagné.e
et engagé.e pour bien vivre son métier

SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX

33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX
05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>



Notre site

VOTRE ANNEE DE FORMATION

Calendrier prévisionnel

Fin août 2021

- 25, 26 et 27 : journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires ;
- 27 : **fin de la procédure d'inscription à l'INSPE.**

Septembre 2021

- 1^{er} : **pré-rentree en établissement** ;
- Retour pour les **dossiers de reclassement** sous couvert du chef d'établissement ;
- Fournir et justifier une adresse dans l'académie de Bordeaux au plus tard le 17 afin de bénéficier (si éligibilité) de l'Indemnité Forfaitaire de Formation.

Octobre
Novembre 2021

- **Elections du Conseil d'Ecole de l'INSPE** d'Aquitaine ;
- Avoir des élu.e.s, c'est mieux accompagner votre formation.

Novembre
Décembre 2021

- Première **fiche de positionnement** cosignée par le tuteur et le chef d'établissement ;
- **Mutations inter académiques.**

Janvier 2022

- Vérification des **barèmes des mutations inter académiques.**

Février 2022

- Deuxième **fiche de positionnement** cosignée par le tuteur et le chef d'établissement.

Mars
Avril 2022

- **Résultats des mutations inter académiques** ;
- **Mutations intra académiques.**

Avril
Mai 2022

- **Rapport** cosigné par le tuteur et le chef d'établissement ;
- Visite d'un membre du corps d'**Inspection.**

Juin
Juillet 2022

- **Validation du Master 2 ou DU** pour les PSTG ;
- **Résultats des mutations intra académiques** ;
- **Titularisation**, renouvellement, prolongation ou licenciement.

Deux **fiches de positionnement** du tuteur INSPE et un **avis du Directeur de l'INSPE** pour les PSTG.

LEXIQUE

PSTG

Professeur stagiaire
Mi-temps

FSTG

Fonctionnaire stagiaire
Plein temps

se-unsa.org

Ma formation

je m'en occupe !

Nos permanences à l'INSPE

Les collègues du SE-Unsa assurent tout au long de l'année des permanences à l'INSPE pour **échanger avec vous, répondre à vos questions, vous conseiller et vous accompagner** :

les jeudis et vendredis
Mérignac et Pau
entre 12h et 14h

Un suivi personnalisé

- Des **rendez-vous** à la section ou téléphoniques ;
- Des journées de **stage** d'informations syndicales ;
- Une **confidentialité** de votre dossier.

SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX
33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX

05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

VOTRE GESTION DE CARRIERE

Vous accompagner dans vos démarches, vos droits et obligations...

Reclassement

Lauréat.e d'un concours de l'Education Nationale, vous êtes classé.e au premier échelon de votre corps d'accueil dès votre nomination sur un poste de stagiaire. Certain.e.s d'entre vous peuvent faire valoir des services effectués dans l'Education Nationale ou la Fonction Publique pour bénéficier d'une bonification d'ancienneté selon les conditions fixées par décrets : c'est le reclassement.

Le SE-Unsa met à disposition de ses adhérent.e.s un suivi académique et un service juridique national pour étudier leurs demandes de reclassement.

Indemnité Forfaitaire de Formation : justifier une adresse dans l'académie

Enseignants et CPE

L'IFF entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2014 concerne les personnels enseignants et d'éducation stagiaires à **mi-temps** au titre de leur période de formation à l'INSPE. Elle s'élève à 1000 € et est versée automatiquement et mensuellement en 10 fois (d'octobre à juillet) à la **double condition** que la commune* de l'INSPE soit distincte de la commune* de leur établissement d'affectation **et** de la commune* de leur résidence familiale.

Psy-EN

Au titre du décret 2008 n°2006-781 du 3 juillet 2006, les stagiaires Psy-EN pourront percevoir l'IFF **sous réserve** que les déplacements s'effectuent en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence de domicile.

Il est possible de prendre un abonnement de transport en commun, remboursé à 50%, pour les déplacements entre l'établissement et le domicile. Pour en savoir plus, contactez-nous !!!

**Attention, sont considérées comme étant une seule et même commune :*

- les communes de Bordeaux Métropole ;
- les communes d'Agen, Boé, Bon-encontre, Colayrac, Foulayronnes, Le Pas-sage ;
- les communes de Pau, Bizanos, Billère, Jurançon, Gelos, Mazères-Lezons, Lescar ;
- les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Le Boucau, Tarnos, Saint-Pierre-d'Irube.

Etre enseignant.e, Psy-EN et personnel d'Education : un métier qui s'apprend avec des compétences à valider pour être titularisé.e

Consultez les fiches de positionnement sur lesquelles vous serez évalué.e.



Pour en savoir plus sur la titularisation, contactez-nous.



Vous devrez participer aux mutations, **dès novembre 2021 pour avoir un poste en tant que titulaire en septembre 2022.**

Le SE-Unsa , avec ses élu.e.s dans tous les corps au niveau local et national, vous conseille et vous accompagne avec expertise et confidentialité.



Être fonctionnaire d'Etat, laïcité, droits et obligations, échelon et rémunération, rendez-vous de carrière, mobilité, réformes...

Le SE-Unsa, le syndicat utile pour vous aider à y voir plus clair et à bien gérer votre carrière.



SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX

33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX

05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

VOTRE SYNDICAT ENSEIGNANT DE PROXIMITÉ

Des **collègues** expérimenté.e.s et engagé.e.s
à votre écoute pour vous conseiller et vous accompagner

SECTION ACADEMIQUE

33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX
05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Secrétaire académique

Evelyne FAUGEROLLE

Elu.e.s académiques

CERTIFIES : Patricia ESCAPIL, Christine MOINE-UIBER, Sophie MERCADAL,
Evelyne FAUGEROLLE, Vincent FAUVEL et Christelle LABATUT.

AGREGES : Anne MARCHAND.

C.P.E. : Laurence GATINEAU, Valérie GRANGIER, Christophe NOWACZECK et Paule HIQUET.

E.P.S. : Adrien MARBOT et Jean-Marc CHEVRIER.

NON-TITULAIRES ENSEIGNANTS, C.P.E. et PSY-EN : Syham AURAIX et Marion MAS.

NON-TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT :
Anna CLAUSELL.

P.L.P. : Laurent LAPEYRE, Cathy AMBEAU, Yamina AZZOUG et Fouzia ZNOUBA.

DIRECTEURS-ADJOINTS DE SEGPA : Djilali ISHAK-BOUSHAKI et Laurent MORISSET.

Responsables académiques

COLLEGE ET LYCEE : Christine MOINE-UIBER et Christelle LABATUT.

NON-TITULAIRES : Marion MAS.

C.P.E. : Christophe NOWACZECK.

P.L.P. : Laurent LAPEYRE.

ENTREE DANS LE METIER : Cathy AMBEAU.

E.P.S. : Patricia ESCAPIL.

SECTIONS DEPARTEMENTALES

DORDOGNE

26 rue Bodin
24 029 PERIGUEUX CEDEX
Tel. : **05 53 53 42 32**
Courriel : 24@se-unsa.org
Secrétaire départementale : Hélène MALETERRE.

GIRONDE

33 bis rue de Carros
33 800 BORDEAUX
Tel. : **05 57 59 00 30**
Courriel : 33@se-unsa.org
Secrétaire départementale : Cédrine SANCIER.

LANDES

Clos Michel-Ange, 830 avenue du Maréchal Foch
40 000 MONT DE MARSAN
Tel. : **05 58 46 24 24**
Courriel : 40@se-unsa.org
Secrétaire départemental : Christophe NOWACZECK.

LOT-ET-GARONNE

9/11 rue des Frères Magen
47 000 AGEN
Tel. : **05 53 48 12 12**
Courriel : 47@se-unsa.org
Secrétaire départemental : Laurent LAPEYRE.

PYRENEES ATLANTIQUES

12 rue René Fournets
64 000 PAU
Tel. : **05 59 82 57 40**
Courriel : 64@se-unsa.org
Secrétaire départemental : Franck HIALE-GUILHAMOU.

Le
syndicat
utile

AGIR
& OBTENIR



se-unsa.org

Mon entrée
dans le métier

je m'en
occupe !

SYNDICAT des **enseignants de l'Unsa**

UNSA, UNSA EDUCATION et SE-UNSA

UNSA

UNE UNION INTERPROFESSIONNELLE DE TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITES PUBLICS ET PRIVES

UNSA EDUCATION

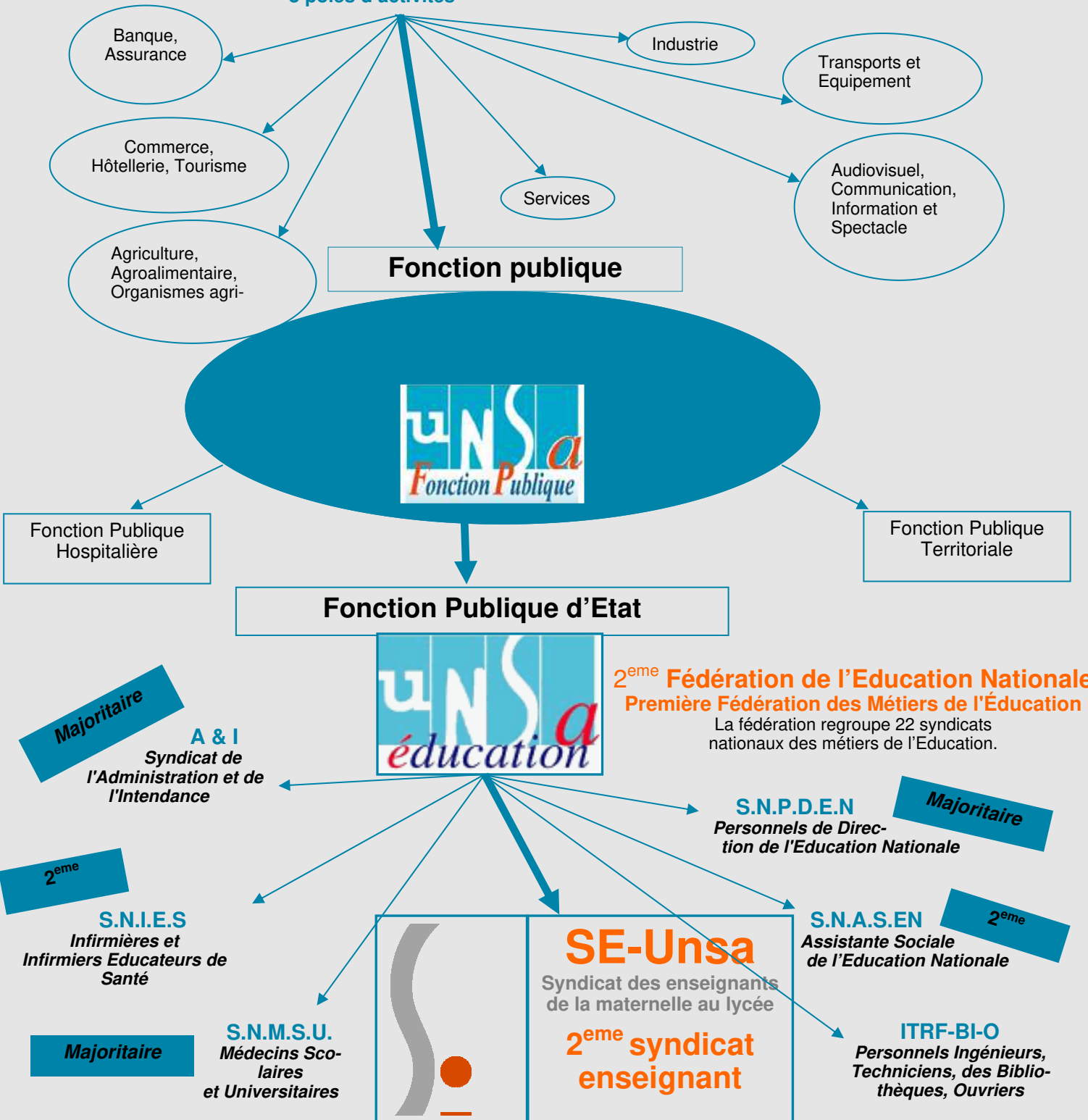
UNE FEDERATION DES SYNDICATS DE TOUS LES METIERS DE L'EDUCATION



8 pôles d'activités

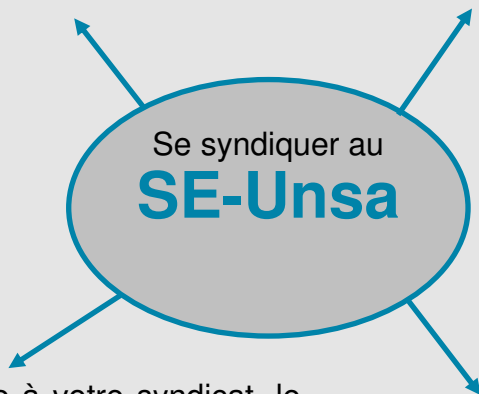
Union Nationale des Syndicats Autonomes

4^{ème} organisation syndicale de France



ETRE INFORME.E, ACCOMPAGNE.E ET ENGAGE.E POUR BIEN VIVRE SON METIER

Vous bénéficiez d'un **service personnalisé et d'informations privilégiées** (rendez-vous, appels téléphoniques, courriels, réseaux sociaux, textos, ...).



Vos demandes administratives (mutations, formation professionnelle, changement d'échelon, promotions...) **sont vérifiées en respectant la confidentialité des documents et de votre situation.**

Votre cotisation donne à votre syndicat, le SE-Unsa, **les moyens de fonctionner.**

Vous recevez nos différentes revues nationales, nos bulletins académiques et départementaux, nos lettres en ligne..

Vous vous affirmez comme citoyen.ne : une société sans contre poids social n'est pas démocratique.

Vous participez à la défense de notre service public laïque tout en réfléchissant aux transformations nécessaires de notre système éducatif et de notre société.



Le SE-Unsa,

Une équipe de responsables «Entrée dans le métier» à votre écoute, par leurs permanences régulières à l'INSPE, par des rendez-vous personnalisés, par des stages ou par leurs envois de mails spécifiques en fonction de vos besoins...

Quel est le montant de la cotisation ?

Le montant de la cotisation est en rapport avec votre salaire (89 €). Mais vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66 % de ce montant.

Soit une réduction de 58,74 €.

se-uns.org

**Mon entrée
dans le métier**

**je m'en
occupe !**

Le montant réel de votre cotisation est de 30,26 € pour l'année.

SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX

33 bis rue de Carros, 33 800 BORDEAUX
05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/bordeaux/>



Adhérer



Adhérez au SE-Unsa.....

- Demandez votre guide métier à votre section locale
- Abonnez-vous à notre lettre en ligne nationale sur se-unsa.org rubrique *Abonnement/Lettre de l'enseignant*
- Abonnez-vous à nos infolettres catégorielles sur se-unsa.org rubrique *Abonnement/Lettres catégorielles*

Instructions pour le prélèvement fractionné^(*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs^(*) du mandat, joindre un Rib ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom^(*) :

Votre Adresse^(*) :

Code postal^(*) :

Ville^(*) :

Pays^(*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN^(*) :

BIC^(*) :

Le^(*) :

Signature^(*) :

À^(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Entrée dans le métier

Responsable académique
Cathy Ambeau, **06 12 02 84 76**

Responsables départementaux
Marie-Laure Crutchet, **06 13 56 88 04**
Cédric Fronsacq, **05 57 59 00 30**

SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX
33 bis rue de Carros, 33800 BORDEAUX
05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>



Notre site



Découper et conserver vos contacts Entrée dans le métier



- Je souhaite recevoir les publications syndicales papier et courriel ;
- Bon pour retrait d'un guide ou mémo : _____
- Autres : _____
- Syndiqué-e

NOM : _____ Prénom : _____

Corps _____ Discipline : _____

Etablissement : _____

Quotité horaire : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel personnel : _____



SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX
33 bis rue de Carros, 33800 BORDEAUX
05 57 59 00 20 / ac-bordeaux@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

